

20 fév 2014 -11:44

Le SPF Santé publique lance une nouvelle campagne sur les somnifères et les calmants

La Belgique occupe une place dans le peloton de tête mondial en ce qui concerne l'utilisation des somnifères et des calmants.

En 2012, plus de 12,8 millions de boîtes ont été vendues. L'enquête de santé publiée en 2010 a révélé que, chez les plus de 15 ans, un Belge sur 12 avait pris un calmant au cours des deux semaines précédant l'enquête. Environ 1 Belge sur 10 avait pris un somnifère.

Les femmes consomment nettement plus de somnifères et de calmants que les hommes. Chez les personnes âgées et les personnes à faible niveau de formation, le taux de consommation est également plus prononcé.

La sensibilisation est donc importante et apporte des résultats. Entre 2000 et 2008, l'usage de somnifères et de calmants délivrés en pharmacie a augmenté en moyenne de 8,16 %. Une légère diminution de 4,43% a toutefois été constatée depuis le lancement de la campagne en 2009 (source : APB).

Somnifères et calmants, réfléchissez avant de consommer

Par conséquent, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement lance une nouvelle campagne pour informer davantage les non-consommateurs et les consommateurs récents des risques liés à un usage inadéquat des somnifères et calmants dans le traitement de l'anxiété, du stress et des troubles du sommeil.

Le risque d'accoutumance ou de dépendance aux somnifères et calmants est important. Ces médicaments peuvent provoquer des troubles de la mémoire ou de la concentration en encore masquer une dépression. Chez les patients âgés, les somnifères représentent un risque accru de chutes lorsqu'ils doivent se lever la nuit. Dès lors, il est bien souvent recommandé d'éviter ces médicaments. Ils ne sont utiles qu'en cas de problèmes graves ou quand les traitements habituels ne suffisent pas, après avis du médecin ou le pharmacien.

Si les somnifères et calmants permettent de combattre certains symptômes, ils n'éliminent pas la cause sous-jacente du problème. Il est donc important de prendre ces causes en considération.

«La prescription et l'usage de psychotropes, comme les somnifères et les calmants, doivent être plus efficaces. Ceci requiert une politique durable et diversifiée. A côté de la création d'une plateforme scientifique psychotropes, la reconnaissance des psychothérapeutes, ... la sensibilisation est également, dans ce cas, indispensable. Il existe beaucoup de méthodes pour aborder les problèmes d'anxiété, de stress et de sommeil. La médication doit être l'exception ici et non la règle. », dit la Ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx.

La campagne 2014 fait suite aux campagnes précédentes et a pour slogan « Somnifères et calmants, réfléchissez avant de consommer - Parlez en à votre médecin ou votre pharmacien ». Elle a été développée dans les trois langues nationales et comprend entre autres des publications dans les

magazines et les journaux. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet www.somniferesetcalmants.be et www.sante.belgique.be/benzo.

Contact :

Sven Heyndrickx

Porte-parole SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne et Environnement

0473/83.64.90

sven.heyndrickx@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40 bte 10

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 524 97 97

<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier

Porte-parole (FR)

+32 475 93 92 71

+32 2 524 99 21

vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans

Chef du Service Communication externe &

Porte-parole

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe

Porte-parole (NL)

+32 2 524 96 91

+32 486 12 67 98

heleen.vandenberghe@health.fgov.be